

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**SYSTEME DE VIDEOPROTECTION**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le souhait de la Ville, dans le cadre de sa politique de sécurité et de prévention contre la délinquance, de renouveler des éléments du système de vidéoprotection,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Une subvention est sollicitée auprès du Conseil départemental de l'Oise pour le renouvellement des écrans du système de vidéoprotection.

**Article 2 :**

Le montant de la subvention sollicitée est de 7.379,65 €, soit 37% du montant HT pour le remplacement et l'installation de 8 écrans.

**Article 3 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations, et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 26 juillet 2023

Par délégation du Conseil municipal,  
Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois



**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le  
site Internet de la Commune :

**2 7 JUL. 2023**